



# Abrogation immédiate du décret chômage ! En colère le 2 avril !

1er avril 2021



**Le 31 mars est donc paru le nouveau décret portant réforme de l'assurance chômage. Sans surprise il confirme l'ensemble des régressions que le gouvernement veut faire avaler aux chômeurs et aux précaires. Face au cynisme du gouvernement, le 2 avril, cessons le travail et participons massivement aux manifestations de la colère contre ce gouvernement indigne ! Abrogation du décret !**

Sur Paris, rassemblement le 2 avril Place de l'Hotel de Ville, 13h.

Alors que plus d'une centaine de lieux culturels sont occupés pour revendiquer l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage, le décret qui la met en oeuvre est paru le 31 mars. Sans surprise il confirme que le gouvernement compte faire des milliards d'économies sur le dos de la population la moins en capacité de se défendre !

Il contient ainsi l'ensemble des régressions que le gouvernement entend imposer à la population des travailleurs-euses la plus fragilisée par la crise sanitaire à savoir les chômeurs-euses et les précaires. Pourtant c'est elle qui devrait être la plus protégée en cette période de crise économique. Mais c'est évidemment bien plus facile de s'en prendre aux pauvres et aux précaires que de mettre à contribution le

patronat et la finance ! Cela démontre, une fois de plus, toute la dangerosité de laisser l'Etat administrer l'un des pans les plus indispensables de la protection sociale !

Voici quelques-unes des potions (très) amères que le gouvernement est bien décidé à imposer coûte que coûte :

- Augmentation à terme de la durée d'affiliation sur une période plus courte pour pouvoir bénéficier d'une indemnisation chômage (6 mois de travail sur 24 mois),
- Dégressivité des allocations chômage des cadres dès le 9ème voire le 7ème mois,
- Réforme du salaire journalier de référence qui, en prenant en compte les jours non-travaillés, entend faire baisser de moitié les allocations des intermittents de l'emploi....

Tout cela alors que même l'UNEDIC ne cache pas que plus d'un million de chômeur-euses actuel-les vont perdre près de 20 % du montant de leurs allocations dès juillet prochain, et que plusieurs centaines de milliers n'y accéderont plus... Et nous sommes priés d'avalier la potion au motif que la baisse ne serait pas aussi dramatique que prévue au départ « grâce » à un plancher qui éviterait de perdre trop ! Que l'allongement de la durée d'affiliation ne s'appliquera qu'en cas de retour à « meilleure fortune » (sic)....

Le cynisme et la violence du gouvernement Castex n'appellent qu'à la colère la plus noire et déterminée : **ce décret, l'union syndicale Solidaires va l'attaquer devant les tribunaux comme son prédécesseur et obtenons-le sa nécessaire censure.**

**Rejoignons les occupations ! Mobilisons-nous le vendredi 2 avril, cessons le travail et participons massivement aux manifestations de la colère contre ce gouvernement indigne !**

Abrogation du décret chômage du 31 mars ! 100 % des chômeurs-euses indemnisé-es à hauteur minimale du SMIC dès 18 ans ! Année blanche sur les droits au chômage pour tous-tes les intermittent-es de l'emploi jusqu'à la reprise totale des activités ! RSA aux 18-25 ans en attendant un véritable salaire étudiant ! Réduction du temps de travail à 32 h hebdomadaires sans perte de salaire ! Arrêt des exonérations et des suppressions de cotisations sociales !

**Et les vendredis suivants on continue !**



- Emplacement : PRESSE > Communiqués >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Abrogation-immEDIATE-du-decret-chomage-En-colere-le-2-avril>